

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Si l'on n'en présente pas d'autre, j'y consens, et je retire ma motion.

QUESTIONS.

Les questions auxquelles il est répondu de vive voix sont indiquées par un astérisque.

M. FRED. T. DE WOLF.

M. HUGHES (I.P.-E.) demande:

1. Quelle position M. Fred. T. De Wolf occupe-t-il dans le service militaire, à Halifax?
2. A quelle date a-t-il été nommé à son emploi actuel?
3. Quel est le chiffre de son salaire et des allocations qu'il reçoit?
4. M. De Wolf a-t-il été transféré de Vancouver à Halifax en vue de l'exercice de ses fonctions actuelles?
5. S'il en est ainsi, ses frais de déplacement ont-ils été payés, et pour quelle raison?
6. Les frais de déplacement de la famille de M. De Wolf, de Vancouver à Halifax ont-ils été soldés par le ministère de la Milice?

L'hon. sir EDWARD KEMP (ministre de la Milice et de la Défense):

1. Il remplit temporairement la fonction d'officier recruteur en chef pour la Nouvelle-Ecosse et conserve le rang qu'il avait avant la retraite du major G. B. Cutten, qui a renoncé à son emploi pour reprendre sa fonction de président du collège Acadia. Le capitaine de Wolf avait été antérieurement l'assistant du major Cutten.

2. Le 17 avril 1917.

3. La solde et l'allocation de son rang.

4. Non. Il a cessé de faire partie de la 1ère compagnie d'artillerie de garnison canadienne d'Halifax, lorsqu'il est devenu membre du personnel du bureau de recrutement. Le capitaine De Wolf est né, à Halifax, en janvier 1869, et durant la plus grande partie de sa vie il a fait un commerce important dans cette dernière ville.

5. Répondu sous le n° 4.

6. Oui.

FORESTIERS DEMANDES.

M. LANCTOT demande:

1. Le Gouvernement sait-il si, oui ou non, le capitaine J. F. Belford, de Richmond, le lieutenant-colonel E. S. Bernard, de Richmond, et le lieutenant R. I. Dean, de Sherbrooke, s'occupent de recruter un bataillon de forestiers dans la province de Québec?

2. Dans l'affirmative, est-il à la connaissance du Gouvernement si, oui ou non, des placards sont affichés dans la province de Québec rédigés comme il suit:

"Forestiers demandés.

"Hommes requis pour travaux de forestiers en Angleterre, en Ecosse et en France.

"Solde, allocation de famille et supplément de solde de même que dans les autres services de l'armée.

[Le très hon. sir Wilfrid Laurier.]

"Dernière chance offerte pour enrôlement volontaire. Enrôlez-vous maintenant. N'attendez pas la conscription.

"Voici l'occasion que vous attendiez.

"Faites votre quote-part.

"S'adresser au capitaine J. F. Belford, commandant, Richmond; au lieutenant-colonel E. S. Bernard, Richmond; ou au lieutenant R. I. Dean, Sherbrooke".

3. Ces trois officiers parlent-ils le français?

4. Quelle est la solde quotidienne de chacun d'eux?

5. Quelle somme, s'il en est, leur a été payée jusqu'à ce jour?

L'hon. sir EDWARD KEMP (ministre de la Milice et de la Défense):

1, 4 et 5. Le lieutenant-colonel E. F. Bernard, de Richmond, agit à titre purement honoraire et ne reçoit ni solde ni allocation. En outre, il fournit son propre automobile et paie ses frais.

Le lieutenant A. I. Dean, de Sherbrooke, est maintenant attaché au dépôt des forestiers, district militaire n° 5, et recevra la solde et les allocations de son grade.

Le major J. F. Belford, commandant le dépôt des forestiers, district militaire n° 5, recevra la solde de major et les allocations.

La somme payée au major Belford, ce jour, et sa solde pour le mois de juillet, \$155; allocation de famille comme capitaine, \$40.

Rien n'a été payé au lieutenant Dean ni au colonel Bernard.

Les dépenses totales de recrutement de ce bataillon, jusqu'à ce jour, n'ont pas atteint encore \$500, et plus de 200 forestiers ont été enrôlés, dont 127 soldats et 4 officiers sont partis pour le front.

2. Les affiches en question ont été distribuées.

3. Ces officiers parlent le français suffisamment pour les besoins ordinaires.

BUREAU DU COMPTABLE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

M. MARCILE (Bagot) demande:

1. A quelle date le comptable de la Chambre des communes a-t-il commencé à occuper le bureau du coin des rues Wellington et Metcalfe?

2. Au moment où le Gouvernement a commencé à occuper ces bureaux, étaient-ils loués à d'autres personnes?

3. Dans l'affirmative, à qui et quel était le chiffre du loyer?

4. Le bail du locataire antérieur a-t-il été transféré au Gouvernement? Si oui, à quelles conditions?

5. A quelle date avait été signé le bail qui expire au 5 février 1918?

6. Le Gouvernement occupait-il ces bureaux antérieurement à la date du bail actuel? Si oui, pendant combien de temps, et à quelles conditions?

L'hon. M. REID (ministre des Douanes):

1. 5 février 1916; vu la destruction des édifices parlementaires par l'incendie du 3